

Ecole St Amand

5 rue de St Amand

59270 BAILLEUL

CONTRAT FINANCIER 2022/2023

Monsieur et Madame*

Monsieur, messieurs*

Madame, mesdames*

Pour l'(les) enfant(s)

*rayer les mentions inutiles.

Et d'autre part, **l'école St Amand.**

Ils s'engagent à régler régulièrement (cocher la case correspondante) :

- Par chèques à l'ordre de L'OGEC ou espèces à chaque facture.
- Par prélèvement automatique entre le 8 et 10 de chaque mois. (Fournir un RIB)

Les frais de scolarisation :

La contribution scolaire :

- Le tarif de base **40€** (11.50 de frais généraux + 28.50€ de contribution).
- Le tarif de soutien **44€** (11.50 de frais généraux +32.50 de contribution).
- Le tarif bienfaiteur **48€** (11.50 de frais généraux + 36.50 de contribution).

La restauration : le repas est fixé à **4.60€**.

La garderie : **1€** le quart d'heure.

L'étude : **2.70€** de l'heure ou **27€/** mois.

Ils s'engagent à régler pour la rentrée 2022-2023 et une fois par an :

21€ /enfant de cotisation diocésaine **payable à l'inscription ou en juin sur facture pour les enfants scolarisé** (assurance, service de la direction diocésaine).

10€/enfant pour le fond immobilier diocésain (entretien des bâtiments). (**En septembre sur la facture**)

Ils s'engagent en outre à ne jamais modifier une facture sans avoir eu un accord préalable.

Ce contrat est valable pour l'année scolaire 2022/2023. Les factures sont envoyées sur école directe chaque mois.

Date et signature des parents ou responsables :